

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 DASES 102G Subvention et convention avec l'association Crésus Ile-de-France (18e).

Mme Olga TROSTIANSKY rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose l'attribution au titre de l'année 2011 d'une subvention de 7.000 euros, dans un cadre conventionnel annuel d'objectifs, à l'association Crésus Ile-de-France - Paris pour son action de prévention et d'accompagnement des personnes en situation de surendettement et d'exclusion bancaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris - 15, rue des Abbesses (18e), pour son action de prévention et d'accompagnement des personnes en situation de surendettement et d'exclusion bancaire, pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Crésus Ile-de-France - Paris (X09081 - 18042), au titre de 2011 (2011_01338).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'autres interventions sociales à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.